



46, route de Schirrhein

67500 HAGUENAU

03 88 73 03 12

www.centre-equestre-de-haguenau.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

Entre la société « **Centre équestre de Haguenau ADM** » Enseigne commerciale : « **Centre équestre de Haguenau** »,

46, route de Schirrhein 67500 Haguenau,

au Capital Social de 1000.00€,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 928 416 890,

représentée par **Monsieur Armand DE MARTIMPREY**, en qualité de directeur,

Dûment habilité aux fins des présentes.

La société peut être jointe par téléphone : 03 88 73 03 12 ou par mail :

haguenashu@gmail.com

Ci-après le « Vendeur » ou la « Société ».

D'une part,

Et la **personne physique** ou **morale** procédant à l'achat de produits ou services de la société, Ci-après, « l'acheteur », ou « le client »

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le centre équestre, est un établissement ouvert au public au sein duquel nous proposons la pratique de l'équitation et, à titre optionnel, les activités suivantes :

- L'enseignement de l'équitation sous forme de leçon collective, leçon particulière ou stages ;
- Les disciplines équestres (dressage, CSO, Trec, etc.), l'entraînement et l'ensemble des soins apportés aux équidés ;
- La vente des chevaux exploités dans le centre ;
- L'organisation de concours et compétitions ;
- La randonnée équestre/balades pour les enfants/organisation d'anniversaire.

Le centre peut également proposer les activités commerciales suivantes :

- La location d'équidés au public pour des activités de loisirs (promenade et tourisme) ;
- Le transport de chevaux ;
- La location de boxes à des propriétaires ;
- La vente de produits alimentaires ou tout objet nécessaire à la pratique de l'équitation ;
- La vente de produits vestimentaires floqués du logo du centre équestre ;
- L'élevage d'équidés.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de Services ou Produits proposés par le Vendeur.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de services ou produits, effectuées au centre équestre, et sont partie intégrante du Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur. Elles sont pleinement opposables à l'acheteur qui les a acceptées avant de passer commande.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet et un nouvel affichage dans le hall d'accueil du centre. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas

de paiements multiples) de la commande. Ces CGV sont consultables dans le hall d'accueil du centre équestre ou sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.centre-equestre-de-haguenau.fr/>

La société s'assure également que leur acceptation soit claire et sans réserve en mettant en place une case à cocher au moment du paiement sur Kavalog-Web.

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liée à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage.

Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3 : Inscription

L'inscription ne se confond pas avec l'adhésion annuelle qui est facultative.

Article 4 : Prix

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par E-mail et/ou par courrier le 1^{er} septembre ou le 1^{er} janvier de chaque année.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

Article 5 : Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre impose à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition dès lors que la pratique équestre est régulière. La licence « pratiquant » permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence « compétition » permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse E-mail peut recevoir Le « Mel Cavalier FFE » contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. À ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

Article 6 : Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire à l'exclusion. Le règlement intérieur est consultable sur notre site Internet ou par voie d'affichage à l'accueil du centre équestre.

Article 7 : Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données personnelles. Le cavalier dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse E-mail de l'établissement :

Article 8 : Droit à l'image

Le cavalier et/ou ses accompagnateurs sont susceptibles d'être pris en photo lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club en cochant la case adéquate sur Kavalog-Web.

Article 9 : Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Ainsi toute annulation sera perdue et sera non remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

En cas de pandémie/épidémie, le cavalier ne pourra prétendre à un remboursement ou report de son adhésion au club.